



CIRCULAIRE

AOÛT 2020

57^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2020

DIRECTIVES INTERNATIONALES – MISE À JOUR

GINETEX INTERNATIONAL

À PROPOS DES PARTENAIRES GINETEX

GINETEX SWITZERLAND – 57^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2020



L'assemblée générale physique, qui se tient normalement tous les trois ans, a été réalisée par écrit compte tenu des dispositions de l'art. 6 a de l'ordonnance 2 COVID-19 des 13/16 mars 2020 approuvée par le Conseil fédéral.

BUDGET 2021

Le budget 2021 a été approuvé par l'assemblée générale. Les cotisations des membres, les redevances d'utilisation et les taxes sur les étiquettes ne changent pas en 2021.

RAPPORT ANNUEL ET COMPTES ANNUELS 2019

Le rapport annuel 2019 et les comptes annuels 2019 révisés ont été approuvés fin mai 2020 par vote écrit. Décharge a été donnée au comité et à la direction. Une version PDF du rapport annuel peut être commandée auprès du bureau par e-mail ou être lue sur l'Extranet du site web. L'organe de révision, Budliger Treuhand AG, a été confirmé pour 2020.

COMITÉ

Tous les membres du comité ont été réélus pour un mandat supplémentaire de 3 ans, c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale de 2023.

Vous trouverez la liste des membres du comité sur le site web.

COMMISSION TECHNIQUE

En 2019, les membres ont été informés par écrit des activités internationales et normatives.

Dr. Beat Müller a démissionné de son poste de membre. Nous regrettons beaucoup sa décision, mais le remercions chaleureusement pour son engagement pendant plusieurs années et lui souhaitons bonne chance pour l'avenir.



Vous trouverez la liste des membres de la Commission technique [sur le site web](#).

DIRECTIVES INTERNATIONALES – MISE À JOUR



MATIÈRES NATURELLES: FIBRES DE BAMBOU – MARQUAGE DANS L'UE

Le marquage des produits textiles est réglé par le règlement européen 1007/2011 du 27 septembre 2011. Il s'applique à tous les produits dont le poids est constitué d'au moins 80 % de fibres textiles. Selon ce règlement, le marquage de la matière première ne doit figurer sur l'étiquette d'entretien qu'avec sa désignation normalisée.

Lorsqu'il s'agit de bambou, il y a deux possibilités de marquage en fonction de la manière dont il est transformé:

- Si ses fibres proviennent du phloème du bambou ou de morceaux séchés et coupés de la plante, l'étiquette peut comporter la mention «Fibre de bambou», ce qui est toutefois très rare.
- Si les fibres de bambou sont fabriquées à partir de cellulose et transformées selon le procédé applicable au «Viscose» ou au «Lyocell», l'étiquette doit comporter la mention «Viscose» ou «Lyocell» (sans indication de l'origine). Il n'est en effet pas possible de déterminer le type de

plante originale lors d'une analyse ultérieure des fibres de viscose. Si l'étiquette comportait la mention «X % bambou», cela serait considéré comme tromperie des consommatrices et consommateurs. Ce marquage est donc interdit.

Nous vous recommandons donc de contacter votre fournisseur pour obtenir toutes les informations utiles sur la matière, et en particulier sur l'origine des fibres et le procédé utilisé.

POURQUOI UTILISER DES FIBRES DE BAMBOU?

Le bambou est une matière première remarquable, très polyvalente. Depuis plusieurs centaines, il est donc utilisé en Asie pour de nombreuses applications, dont le textile. Le bambou est une merveilleuse matière première écologique, très utile pour la manière dont nous voulons vivre aujourd'hui et pour l'environnement: il est durable, respectueux de l'environnement et biodégradable.

GINETEX EST DÉSORMAIS MEMBRE D'EURATEX (EUROPEAN APPAREL AND TEXTILE CONFEDERATION)

À la fin de l'année dernière, GINETEX a rencontré le président d'EURATEX, Monsieur Dick Vantyghem. Les deux organisations ont parlé de leurs points de vue et stratégies concernant le marché du textile et de l'habillement en Europe et ont concédé qu'il serait utile de partager leurs connaissances et valeurs. GINETEX a signé une convention d'adhésion avec EURATEX, formalisant ainsi le partenariat au bénéfice de tous leurs membres respectifs.

Au printemps dernier, GINETEX a été intronisé comme nouveau membre d'EURATEX. Le Groupement International d'Etiquetage pour l'Entretien des Textiles par-

ticipera aux réunions des directeurs généraux et aux rencontres de différents groupes de travail avec d'autres experts européens sur des thèmes comme la gestion du recyclage, la durabilité, le commerce, l'industrie, etc.

GINETEX a été proclamé membre d'EURATEX lors de son assemblée générale le 26 juin.



MISE À JOUR À PROPOS DES PARTENAIRES GINETEX

EN FÉVRIER DERNIER, L'A.I.S.E (ASSOCIATION INTERNATIONALE DE LA SAVONNERIE, DE LA DÉTERGENCE ET DES PRODUITS D'ENTRETIEN) A REMODELÉ SON SITE INTERNET POUR LES CONSOMMATEURS.

Depuis 2008, cleanright.eu est le portail web officiel de l'industrie des détergents et des produits d'entretien. Ce portail en ligne de confiance, créé par des experts de la branche à destination des consommatrices et consommateurs, donne des informations étendues sur les détergents et les produits d'entretien, ainsi que des conseils pratiques et avisés sur leur utilisation sûre et correcte.

VOUS ÊTES INVITÉS à une visite particulière d'une laverie, car en Europe, plus de 98 millions de machines tournent chaque jour pour laver le linge. Vous y trouverez aussi d'autres conseils et astuces sur le nettoyage, la durabilité et une application sûre: cleanright.eu/de/laundry-room





IMPRESSION

GINETEX SWITZERLAND

Beethovenstrasse 20
Case postale
8022 Zurich

Tel + 41 44 289 79 49

info@ginetex.ch
www.ginetex.ch

PRÉSIDENT

Rolf Langenegger

DIRECTION

Christine Forster